

Le début du traitement



L'apparition d'un effet



L'avis médical



La résolution de l'effet



La déclaration



Et après ?

- Étude de la déclaration par un pharmacovigilant (médecin ou pharmacien)
- Si besoin, contact du déclarant et/ou de vos professionnels de santé afin de recueillir le maximum d'informations utiles
- Réalisation d'un courrier de réponse
- Enregistrement du cas et envoi à l'ANSM



En déclarant les effets indésirables qui ne sont pas encore connus, vous contribuez à renforcer les connaissances sur les effets indésirables.

Flashez-moi pour obtenir une
fiche d'aide à la déclaration

